



AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, BRIGITTE DESRUISSEUX DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINTE-EDWIDGE-DE-CLIFTON

QUE lors de la tenue de l'assemblée du conseil municipal du 8 septembre 2020 à 19h, au 1439, chemin Favreau à Sainte-Edwidge-de-Clifton le conseil municipal a adopté le règlement 311-2020 concernant les nuisances et abrogeant les règlements antérieurs afin d'uniformisé la réglementation sur le territoire de la MRC de Coaticook.

Une copie du règlement sera délivrée à toute personne qui en fera la demande, suivant les frais exigibles par la municipalité.

DONNÉ À SAINTE-EDWIDGE-DE-CLIFTON CE 17^e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT.

Brigitte Desruisseaux
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Brigitte Desruisseaux, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 10 septembre 2020, entre 9h et 16h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17^e jour du mois de septembre 2020.

Brigitte Desruisseaux
Directrice générale et secrétaire-trésorière
